



Desistement sur achat à crédit

Par **OD85**, le **02/07/2008 à 12:28**

Bonjour, rn
Je flanaïs dimanche dans des magasins de meuble à la recherche d'un buffet et dans un dépôt vente me suis fait acosté par le vendeur. rn
Celui ne ma pas lâché et à finalement réussi à m'en vendre un. Mais à peine remontée dans ma voiture je commençais a regretter mon achat ! Le vendeur ma fait faire un 4 fois sans frais mais je suis jeune maman et en congés parental je ne vais plus gagner que 363 € par mois et chaque mensualité s'élève à 162€! rn
J'ai été bête je réalise mon erreure mais puis je faire machine arrière ? j'ai payé une première mensualité de 164€ et l'enlèvement du meuble dois ce faire ce week end ! puis je dénoncer le contrat et récupérer ma mise ?

Par **JamesEraser**, le **02/07/2008 à 12:43**

[citation]j'ai payé une première mensualité de 164€ et l'enlèvement du meuble dois ce faire ce week end ! puis je dénoncer le contrat et récupérer ma mise ?[/citation]rn
[citation]Je ne vais plus gagner que 363 € par mois[/citation]rn
Selon un premier examen de votre post, je ne crois pas que vous puissiez dénoncer cette vente.rn
Le contrat semble bien définitif dès la signature du bon de commande et l'acompte versé doit s'analyser en une avance sur le prix.rn
A moins que vous n'ayez été démarchée par téléphone pour vous rendre dans ce dépôt-vente, vous ne pourrez exercer de rétractation. rn
Cependant, si un autre modérateur a une solution.....rn
Experatooment